

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation
et de la Répression des Fraudes

LABORATOIRE INTERREGIONAL DE BORDEAUX
 351, Cours de la Libération - F 33405 - TALENCE
 Tél : 05 56 84 24 37 Fax : 05 56 84 66 71

Certificat d'analyse et de pureté destiné à l'Exportation, N° 29696

Vu l'habilitation, pour les vins et spiritueux, de laboratoires délivrant les certificats d'analyse et de pureté relatifs aux produits alimentaires ou agricoles d'origine française destinés à l'exportation (arrêté du 15.11.96, J.O. du 22.12.96).

Le soussigné certifie que le produit pour lequel il a été délivré la présente attestation et qui, d'après la déclaration des intéressés fait l'objet de l'expédition dont le détail suit, est un produit de bonne qualité loyale et marchande, et qu'il répond à toutes les exigences de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et notamment à toutes les prescriptions énumérées aux décrets du 19 août 1921 et du 21 avril 1972 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi précitée.

L'appellation d'origine figurant à la désignation de l'expédition est celle relevée sur l'extrait du titre de mouvement délivré par la Régie; elle est confirmée par l'analyse et par la dégustation de l'échantillon remis par l'expéditeur.

Expéditeur : CHATEAU LEOVILLE LAS CASES - SAINT JULIEN - FRANCE

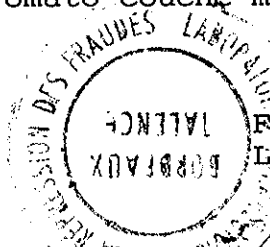
Destinataire :

Désignation de l'expédition

Nombre, marques et numéros des colis : .
Quantité :
Désignation du produit : Vin Rouge
 Chateau Potensac 1999
Appellation régionale : AOC Medoc

Résultats de l'analyse d'un échantillon remis par l'expéditeur

*Masse volumique a 20C(dens elect FV546) g/cm3..... : 0,9918
 *Titre alcoométrique acquis a 20C (reflect IR)%vol..... : 13,05
 *Extrait sec total a 20 C (CE R2676/90) g/l..... : 27,5
 *Acidité totale(potentiom CE R2676/90)g/l ac sulf..... : 3,57
 *Ac.volatile (automatique KI,KI03)g/l ac sulfurique..... : 0,41
 *Sucres reducteurs (automat neocuproïne FV823) g/l..... : 0,5
 *Dioxyde de Soufre libre(iodometrie Ripper)mg/l..... : 9
 *Dioxyde de soufre total(iodometrie Ripper)mg/l..... : 58
 *Recherche du malvoside (OIV)..... : 0
 Rapport alcool/extrait réduit (calcul)..... : 3,7
 *Acide sorbique(Chromato couche mince CE R2676/90)..... : 0



Fait à Talence, le 01/08/2001
 Le Directeur :



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seules analyses couvertes par l'accréditation, qui sont identifiées par le symbole * sur le présent rapport. Elle ne couvre ni l'interprétation ni la conclusion ni la dégustation qui relèvent de la compétence propre du laboratoire. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Ce rapport comporte 1 page.